



Village de Sainte-Pétronille

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

COMTE DE CHARLEVOIX CÔTE DE BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du conseil du Village de Sainte-Pétronille, tenue le lundi quatre (4) avril deux mille vingt-deux au centre communautaire Raoul-Dandurand, à 20 heures et à laquelle sont présents monsieur Jean Côté, maire, messieurs Éric Bussière, Alain Laroche, Yves-André Beulé et Claude Archambault, conseillers, ainsi que mesdames Lyne Gosselin et Lison Berthiaume, conseillères.

Sont présents(es)

M. Yves-André Beulé
Mme Lison Berthiaume
M. Éric Bussière
M. Jean Côté
M. Claude Archambault
M. Alain Laroche
Mme Gosselin Lyne

ORDRE DU JOUR

1. Mot du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 4 avril 2022
3. Rapport d'activités sur la situation financière de la municipalité - 2021
4. Dépôt de document - Rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de mars 2022
5. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 7 mars 2022
6. Suivi de dossiers
7. Dépôt et acceptation du rapport financier 2021
8. Autorisation de paiement / Quote-part PLUMobile pour l'année 2022
9. Demande de financement au FERNCR - MRC de l'Île d'Orléans
10. Projet assainissement des eaux usées - Caractérisation des matériaux - Rues Laflamme-Gagnon et de l'Église
11. Location d'un nouveau photocopieur
12. Réfection du centre communautaire – Offre de services pour des plans
13. Croix de chemin - Panneau d'interprétation

14. Entente avec l'horticultrice
15. Comptes à payer
16. Divers
17. Période de questions
18. Levée de la session

1. Mot du maire

Monsieur Jean Côté, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte et fait la lecture de l'ordre du jour.

2022-041 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 4 avril 2022

Il est proposé par madame Lyne Gosselin, appuyé par monsieur Éric Bussière et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 4 avril 2022.

ADOPTÉE

3. Rapport d'activités sur la situation financière de la municipalité - 2021

La législation municipale oblige le maire à faire un rapport sur les principales réalisations de l'année précédente et de brosser un portrait de la situation financière de la municipalité.

Bref compte rendu des principales réalisations de 2021

En 2021, le Conseil municipal a œuvré à la réalisation de plusieurs dossiers qui ont contribué à l'amélioration de la qualité de vie des résidents :

- Dans le contexte de la pandémie de la Covid-19, acquisition du matériel nécessaire à la prévention de la propagation du virus (panneaux de plexiglass, désinfectant, etc.) ;
- L'entretien préventif de nos infrastructures routières ;
- L'avancement du projet d'assainissement des eaux : Communications régulières entre nos ingénieurs mandatés, les intervenants du MAMH, MELCC et MTQ ;
- Amélioration des outils d'informations : Mise à jour du site Internet municipal (<http://stepetronille.iledorleans.com>) et utilisation accrue du journal Le Beau Lieu ;
- Un suivi budgétaire attentif et une gestion financière prudente et cohérente.

Je tiens à remercier le travail des conseillers responsables :

Monsieur Éric Bussière est responsable des infrastructures, représente la municipalité au conseil d'administration du Journal Autour de l'Île. Il s'occupe aussi du déneigement, de l'éclairage et aussi du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH).

Monsieur Alain Laroche s'occupe du Site Internet municipal, des loisirs ainsi que des révisions de l'offre du camp de jour et du guide des demandes de permis.

Monsieur Yves-André Beaulé est le responsable de la politique Familiale – MADA, des activités communautaires, de la fête des bénévoles et du projet Constellations.

Madame Lyne Gosselin, est responsable du comité consultatif d'urbanisme (CCU), de la réglementation d'urbanisme et de la disponibilité des subventions pour les divers projets municipaux.

Madame Lison Berthiaume est responsable des ressources humaines, de l'embellissement du territoire et de la circulation.

Monsieur Claude Archambault est responsable des loisirs, des mesures d'urgence, Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et de PLUMobile.

À mon avis, le succès dans la gestion d'un petit village comme Sainte-Pétronille réside dans la cohésion, le dévouement, les compétences et l'expérience des élus ainsi que dans la contribution de nombreux bénévoles à de multiples activités d'intérêt communautaire. Je les remercie de tout cœur car ils font de notre village un endroit unique et recherché.

Je profite également de cette occasion pour remercier monsieur Jean-François Labbé, notre directeur général qui ne cesse de nous rappeler les principes de rigueur. Il est supporté par madame Chantal Blouin. Monsieur Daniel Laflamme, employé municipal à temps plein qui fait un travail hors pair depuis de nombreuses années et est assisté par monsieur Stéphane Drolet.

Rémunérations des élus en 2021*

Harold Noël Maire

- Rémunération 8 456 \$
- Allocation de dépenses (50 %) 4 228 \$

Membre du Conseil des maires de la MRC

- Rémunération 11 102 \$
- Allocation de dépenses (50 %) 5 162 \$

5162

Éric Bussière Conseiller

- Rémunération 4 471 \$
- Allocation de dépenses (50 %) 2 235 \$

Marie-Claude Laflamme Conseillère

- Rémunération 3 382 \$

- Allocation de dépenses (50 %) 1 691 \$

Yves-André Beaulé Conseiller

- Rémunération 4 059 \$
- Allocation de dépenses (50 %) 2 029 \$

Jean Côté Conseiller

- Rémunération 3 793 \$
- Allocation de dépenses (50 %) 1 896 \$

Lison Berthiaume Conseillère

- Rémunération 4 883 \$
- Allocation de dépenses (50 %) 2 441 \$

Nancy Duchaine Conseillère

- Rémunération 4 206 \$
- Allocation de dépenses (50 %) 2 103 \$

Jean Côté Maire

- Rémunération 1 691 \$
- Allocation de dépenses (50 %) 845 \$

Membre du Conseil des maires de la MRC

- Rémunération : 1118 \$

Alain Laroche Conseiller

- Rémunération 676 \$
- Allocation de dépenses (50 %) 338 \$

Lyne Gosselin Conseillère

- Rémunération 676 \$
- Allocation de dépenses (50 %) 338 \$

Claude Archambault Conseiller

- Rémunération 676 \$
- Allocation de dépenses (50 %) 338 \$

* La rémunération de base des conseillers et des conseillères est de 4 059 \$. La différence payée provient du supplément alloué pour la responsabilité de pro-maire. La

différence est donc attribuable à la durée pendant laquelle la personne a exercé cette fonction durant l'année 2021.

Une situation financière saine

En 2021, nous avons respecté la quasi-totalité des engagements planifiés qui s'élevaient à 13 063 020 \$ et nous avons terminé l'année avec un surplus budgétaire de 236 441 \$. Le surplus non-affecté de Sainte-Pétronille est donc de 537 949 \$ en date du 31 décembre 2021.

Cette année encore, je vous réitère que la situation financière de la municipalité est très saine. Nous avons l'un des plus bas taux de taxation au Québec et la notoriété du village est telle que l'ensemble des valeurs immobilières continue de croître à un bon rythme.

Je demeure toujours convaincu que nous arrivons à ces résultats parce que nous gérons selon nos moyens, avec l'aide de nombreux bénévoles et en mettant en commun, avec les autres villages de l'Île, toutes les charges qui ont avantage à être partagées.

À Sainte-Pétronille, la très grande majorité des revenus provient de taxes foncières sur les résidences unifamiliales. Le retrait progressif du gouvernement aux opérations de la MRC ainsi que l'ajout de nouveaux services municipaux se répercutent inévitablement sur le compte de taxes des propriétaires. Afin de préserver l'équilibre budgétaire, il est important d'envisager toutes autres sources de revenus. L'évaluation foncière imposable de la municipalité, qui était de 204 898 800 \$ en 2021 est passé à 228 113 400 \$ en 2022.

Pour 2021, les coûts reliés à l'administration municipale croîtront au rythme de l'inflation. Cependant, la réalisation du projet d'assainissement des eaux usées dans une partie du périmètre urbain engendrera des déboursés importants supportés par des subventions du MAMH et le MTQ. En tenant compte de tous ces aspects, le budget équilibré pour 2022 est donc de 16 722 247 \$.

Une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus depuis un an est déposée sur le portail de la Municipalité. Une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$ a également été déposée.

Comme à chaque année, nous continuerons d'être très vigilants dans la gestion des taxes et nous serons rigoureux dans l'élaboration des projets. L'objectif recherché par notre administration est de s'assurer que les revenus provenant des taxes puissent servir à offrir d'excellents services municipaux, une meilleure qualité de vie et un accroissement de la valeur de votre patrimoine immobilier.

Jean Côté

Maire de Sainte-Pétronille

Contrats municipaux de plus de 2 000 \$ conclus au cours de 2021 avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$

JMD Excavation

Montant : 81 086 \$

Description : Travaux d'excavation et de voirie

Contrats municipaux de plus de 25 000 \$ conclus au cours de 2021

Déneigement T.J.

Résolution : 2019-125

Date d'attribution : 7 octobre 2019

Montant : 196 500 \$

Type d'appel d'offres : Public

Description : Déneigement des rues et des trottoirs (3 ans)

CAF

Résolution : 2021-080

Date d'attribution : 5 juillet 2022

Montant : 12 573 723 \$

Type d'appel d'offres : Public

Description : Travaux pour le projet d'assainissement des eaux usées

Stantec

Résolution : 2021-065

Date d'attribution : 7 juin 2022

Montant : 349 659 \$

Type d'appel d'offres : Public

Description : Surveillance des travaux pour le projet d'assainissement des eaux usées

Stantec

Résolution : 2021-066

Date d'attribution : 7 juin 2022

Montant : 86 973 \$

Attribution : De gré à gré

Description : Services professionnels en ingénierie des matériaux et en environnement

4. Dépôt de document - Rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de mars 2022

Mars 2022	Nombre émis	Valeur	Montant
CHANGEMENT D'USAGE	1	0,00 \$	40,00 \$
CONSTRUCTION BÂT. SECONDAIRE	1	5 000,00 \$	50,00 \$
RÉNOVATION	5	65 816,00 \$	100,00 \$
SOUS-TOTAL	7	70 816,00 \$	190,00 \$
TOTAL	7	70 816,00 \$	190,00 \$

2022-042 5. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 7 mars 2022

Il est proposé par madame Lison Berthiaume, appuyé par monsieur Alain Laroche et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 mars 2022.

ADOPTÉE

6. Suivi de dossiers

Monsieur Côté fait le suivi de certains dossiers.

2022-043 7. Dépôt et acceptation du rapport financier 2021

Monsieur le maire fait une courte présentation des résultats :

Attendu que les revenus totaux sont de 2 698 663 \$;

Attendu que le trop-perçu est de 236 441 \$;

Attendu que le surplus accumulé non affecté est de 534 949 \$.

En conséquence, il est proposé par monsieur Yves-André Beaulé, appuyé par madame Lyne Gosselin et résolu unanimement que le Conseil municipal accepte, tel que présentés, les rapports financiers de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

ADOPTÉE

2022-044 8. Autorisation de paiement / Quote-part PLUMobile pour l'année 2022

CONSIDÉRANT QUE les articles modifiés 467.11 à 467.14 de la Loi sur les Cités et les Villes et les articles modifiés 536 à 539 du Code municipal autorisent plus particulièrement les municipalités ou villes à procéder par résolution plutôt que par règlement, pour l'approbation des plans de transport, des budgets, la modification des tarifs et des horaires du service ;

CONSIDÉRANT QUE Développement Côte-de-Beaupré est l'organisme délégué par la MRC de l'Île d'Orléans pour assurer la gestion du transport collectif et adapté des 6 municipalités de l'Île d'Orléans ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de l'Île d'Orléans a désigné Développement Côte-de-Beaupré comme organisme délégué pour assurer la gestion du transport collectif et adapté sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le service de transport collectif et adapté pour les MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans est connu sous le nom de PLUMobile - Organisateur de déplacements et que PLUMobile fait partie intégrante de l'organisme Développement Côte-de-Beaupré ;

CONSIDÉRANT QUE le Développement Côte-de-Beaupré est un organisme légalement constitué ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal accepte et approuve la grille tarifaire 2022 :

	Tarif actuel
Déplacements à l'intérieur des MRC (Interne) – paiement argent	4,00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'intérieur des MRC (Interne)	37,50 \$
Déplacements à l'extérieur des MRC (Externe) – paiement argent	5,00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'extérieur des MRC (Externe)	45,00 \$
Laissez-passer mensuel adulte (Externe)	100,00 \$

Laissez-passer mensuel aîné et étudiant (Externe)	70,00 \$
Enfant de 5 ans et moins	GRATUIT

CONSIDÉRANT QUE Développement Côte-de-Beaupré a préparé les prévisions budgétaires pour l'année 2022, et que ces prévisions ont été adoptées le 9 décembre 2021 par résolution 2021-CA-64 de conseil administratif ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires adoptées par Développement Côte-de-Beaupré et qu'il accepte et approuve ces prévisions budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la municipalité de Sainte-Pétronille a été établie à 5 225 \$ représentant 5,02\$ par habitant pour l'année 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le 5,02\$ de la quote-part inclut le transport collectif et le transport adapté dans toutes les municipalités participantes ;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la municipalité est conditionnelle à la participation financière du ministère des Transports au transport collectif et adapté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Archambault et appuyé par monsieur Alain Laroche et unanimement résolu que le conseil municipal de Sainte-Pétronille accepte de payer la quote-part pour l'année 2022, soit une somme de 5 225\$ à PLUMobile.

ADOPTÉE

2022-045 9. Demande de financement au FERNCR - MRC de l'Ile d'Orléans

Reporté à une séance ultérieure.

2022-046 10. Projet assainissement des eaux usées - Caractérisation des matériaux - Rues Laflamme-Gagnon et de l'Église

Il est proposé par monsieur Yves-André Beaulé, appuyé par monsieur Éric Bussière et résolu unanimement de mandater Stantec pour effectuer la caractérisation des matériaux des rues Laflamme-Gagnon, de l'Église et du Quai au montant de 6 669.62\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

2022-047 11. Location d'un nouveau photocopieur

Il est proposé par madame Lison Berthiaume, appuyé par monsieur Alain Laroche et résolu unanimement de louer un photocopieur multifonction Toshiba FC-2515ac au montant de 1 500,88 \$ par année. Le contrat de location est de 66 mois. Le directeur général est mandaté à signer le contrat de location.

ADOPTÉE

2022-048 12. Réfection du centre communautaire – Offre de services pour des plans

Attendu que des rénovations doivent se faire au centre communautaire Raoul-Danduaud ;

Attendu qu'un architecte doit être engagé afin de superviser les travaux ;

Attendu que ce projet de rénovation sera financé par le programme de subvention PRABAM ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Archambault, appuyé par monsieur Éric Bussière et résolu unanimement d'embaucher madame Chantal Gingras afin de préparer les plans préliminaires et les plans d'exécution pour construction au montant de 4 000 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

2022-049 13. Croix de chemin - Panneau d'interprétation

Il est proposé par madame Lison Berthiaume, appuyé par madame Lyne Gosselin et résolu unanimement d'embaucher Communication Zap pour acheter un panneau d'interprétation au montant de 3 993,16 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

2022-050 14. Entente avec l'horticultrice

Il est proposé par madame Lison Berthiaume et appuyé par monsieur Yves-André Beaulé d'engager Mme Valérie Chevanel à titre d'horticultrice aux conditions suivantes:

- | | |
|---|--|
| Taux horaire: | • 21,75 \$ de l'heure. |
| Nombre moyen d'heures par semaine: | • 16 heures |
| Période de travail: | • Du 1er mai au 31 octobre 2022 (26 semaines). |

Avantages:

- Le 3 mai 2021 étant la date limite pour entreprendre la saison. Les 26 semaines de travail sont calculées à partir du premier jour travaillé sans possibilité d'inclure de semaines supplémentaires.
- Les frais de déplacement dans le cadre de son travail sont assumés par la municipalité. (achats et déplacement sur le territoire de la municipalité)
- Dossard fourni afin d'assurer la sécurité de l'employé.
- Usage du tracteur, du camion municipal et d'autres véhicules appartenant à la municipalité suite à une entente avec l'employé municipal.

Superviseur:

- M. Jean-François Labbé.
- M. Robert Martel, (volet horticulture uniquement).

Modalités:

- Sur avis de 30 jours, l'une ou l'autre des parties peut mettre fin à ladite entente.

ADOPTÉE

2022-051 15. Comptes à payer

Il est proposé par monsieur Yves-André Beaulé, appuyé par madame Lyne Gosselin et résolu unanimement de payer les comptes suivants :

Androïde	425.47 \$
BMR Avantis	115.29 \$
Corpo bénévoles du centre d'Hébergement Alphonse-Bonenfant	500.00 \$
Croix-Rouge Canadienne	176.97 \$
Déneigement T.J.	12 982.60 \$
Desjardins Sécurité Financière	1 365.04 \$
Distribution d'eau L.C.	85.00 \$

Fond de l'information sur le territoire	15.00 \$
Groupe CT	94.28 \$
Hydro Québec	1 142.34 \$
JMD Excavation	1 875.72 \$
Judith Simard	200.00 \$
Librairie Pantoute	289.33 \$
MRC (Ordures)	6 525.00 \$
MRC (Autour de l'Ile)	610.45 \$
MRC (assurance salaire)	1 145.26 \$
MRC (quote-part)	43 194.33 \$
PluMobile	5 225.82 \$
Produits Capital	111.23 \$
Receveur général Canada	1 862.73 \$
Réseau Biblio	757.07 \$
Retraite Québec	238.69 \$
Revenu Québec	5 341.66 \$
Salaires	20 481.80 \$
Sébastien Lavoie	2 000.00 \$
SG Énergie	2 464.03 \$
SNC-Lavalin	2 556.78 \$
Vidéotron	204.22 \$
Visa Desjardins	1 498.77 \$
Total	113 484.88 \$

ADOPTÉE

16. Divers

17. Période de questions

2022-052

18. Levée de la session

La levée de la session est proposée par monsieur Éric Bussière à 21 h 18.

ADOPTÉE

Jean Côté

Maire

Jean-François Labbé

Directeur général/greffier-trésorier